

Monsieur Pierre ASCHIERI
Maire de Mouans-Sartoux
BP 25
06371 MOUANS-SARTOUX CEDEX

Nice, le 06 JUIN 2016

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous associer à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous informer que la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur émet un avis favorable sur ce projet.

Nous vous remercions pour la prise en compte de nos recommandations au sujet des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en zone UZt.

Nous attirons votre attention sur le fait que les ICPE sont autorisées en zone UZ, mais uniquement celles qui sont soumises à déclaration. Cette formulation nous semble trop restrictive. Une zone d'activités économiques a vocation à accueillir des entreprises qui ne peuvent pas se développer en milieu urbain mixte, c'est pourquoi, nous vous demandons d'élargir les possibilités d'installation aux ICPE soumises à autorisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



Bernard KLEYNHOFF

DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr
Téléphone 04.93.13.75.22 - Télécopie 04.93.13.73.27
Réf. n°160603-3418R

1/18